

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal,

Par

Présents : 17 * Pouvoirs : 5 * Total : 22 * Exprimés : 22
Voix pour : 22 * Voix contre : 0 * Abstention : 0

APPROUVE

Les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2024 ainsi qu'il suit :

CONCESSION	TARIFS A COMPTER DU 01/01/2023
Simple = 2 m2	
Temporaire 15 ans	150,00 €
Trentenaire	230,00 €
Cinquantenaire	380,00 €
Double = 4 m2	
Temporaire 15 ans	300,00 €
Trentenaire	460,00 €
Cinquantenaire	760,00 €
Colombarium	
Case 15 ans	1400,00 € (frais acquisition cas) et forfait de 150,00 €
Case 30 ans	1400,00 € (frais acquisition cas) et forfait de 200,00 €
Case 50 ans	1400,00€ (frais acquisition cas) et forfait de 250,00 €
Jardin du souvenir	
Dispersion des cendres	23,00 €
Droit à inscription	56,00 €

FAIT ET DELIBERE LE 11 DECEMBRE 2023
LE MAIRE
STEPHANE HAMON

